

Nouvel exemple de transmission en Scop aux salariés : **Solaco TP à Lacaune (81)**

L'année 2013 a été riche en transmissions d'entreprise sous forme de Scop dans le Tarn. En effet, après Flageat, Galy Granite et le CIBC, c'est au tour de la Solaco TP de franchir le pas ! Créée dans le milieu des années 1980 au cœur des monts de Lacaune, l'entreprise est dirigée par Régis Granier et son beau-frère Régis Rouquette. Pendant près de 30 ans, ils vont s'évertuer de développer leur activité de gros œuvre et travaux publics dans un secteur géographique enclavé. Aujourd'hui l'entreprise compte 41 salariés et 4 apprentis. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 millions d'euros.

Une entreprise familiale ancrée sur son territoire...

« Solaco TP est spécialisée dans le gros œuvre, la charpente, la couverture, la pose de placo, de carrelage et la réalisation de façades. Il y a également une branche travaux publics avec plus particulièrement des chantiers d'adduction d'eau, d'assainissement et de petits terrassements. Nos salariés sont issus de Lacaune, Vabre et des villages alentours. Nous avons toujours eu comme principe de former des apprentis pour remplacer les départs à la retraite, et d'embaucher des nouveaux arrivants dès que le contexte économique le permettait.

Arrivé à l'âge de la retraite, j'ai commencé à me pencher sur la question de la transmission de la société. Cela faisait 3 ans que j'étudiais les opportunités de vente classique, sans que cela n'aboutisse vraiment ni me satisfasse complètement en terme de maintien de l'activité.

C'est au cours d'un match de rugby à Castres que j'ai croisé Gérard Flageat, qui venait de transmettre son entreprise à ses salariés sous statut coopératif. Il m'a expliqué en détail le principe de cette opération que je croyais réservée dans le cas d'une reprise à la barre. J'ai alors pris contact avec l'Union Régionale des Scop qui nous a accompagnés sur les plans administratif, juridique et financier.

A l'annonce de cette décision, les salariés ont manifesté un peu de réticence, ne connaissant pas le fonctionnement d'une Scop. Au fur et à mesure, nous leur avons expliqué les modalités de partage de la gouvernance, des risques et des bénéfices. Ils ont pu par ailleurs échanger, sur un chantier commun, avec les coopérateurs de deux autres Scop tarnaises Albi Chauffage et Flageat, et ont alors pleinement adhéré au projet. Conscients de s'approprier leur outil de travail, ils sont 32 à devenir co-associés aujourd'hui. »

Régis Granier, co-fondateur de Solaco TP

... et la ferme volonté de pérenniser les emplois

« Solaco TP est le premier employeur du bâtiment sur la zone géographique. C'était donc une urgence et une obligation de faire perdurer l'entreprise afin de préserver les emplois dans un bassin d'activités malheureusement sinistré. Si la solution Scop a été acceptée, il restait encore à trouver un dirigeant ayant envie de s'investir dans cette démarche. J'habite Vabre et je connais la plupart des salariés. Alors quand Régis, qui est un ami depuis près de 20 ans, m'a proposé la gérance de Solaco TP je ne pouvais pas être insensible à ce projet. Etant à la tête d'une entreprise de charpente métallique de 70 salariés dans l'Aveyron et ne venant pas du même domaine d'activités, il m'a fallu prendre un peu de recul avant d'accepter un tel challenge, d'autant plus que je ne connaissais pas les particularités du statut Scop. Après m'être renseigné, je me suis aperçu qu'il correspondait à ma manière de manager : je communique beaucoup avec mes collaborateurs. Ce qui a été déterminant, c'est l'espoir de pérenniser l'emploi et l'activité sur le territoire. Le fait de connaître personnellement les salariés et leurs familles étant une motivation supplémentaire !

Le transfert de la direction va se faire en douceur puisque M. Granier va me transmettre progressivement l'ensemble des dossiers et m'accompagner dans la gestion quotidienne pendant un an. Un temps nécessaire pour apprendre toutes les ficelles du métier.

Mes premiers objectifs vont être de réussir cette transmission – transformation en Scop et de pérenniser la structure. »

Alain Benhamou, gérant de Solaco TP.

Favoriser la transmission en Scop lors du départ à la retraite du dirigeant : une des priorités de l'URSCOP Midi-Pyrénées

« Nous souhaitons sensibiliser les chefs d'entreprise qui vont partir à la retraite dans les 5 – 10 ans à venir. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas transmettre leur société à un membre de leur famille. Que faire : la vendre à un fond de pension ou à un concurrent ? Avec le risque que le repreneur ne maintienne pas l'activité et les emplois sur le site ? Ces chefs d'entreprises ignorent souvent la possibilité de transmettre leur entreprise à leurs salariés sous forme de Scop, une assurance pour la pérenniser sur le territoire. Il faut savoir que l'Union Régionale des Scop est là pour faciliter et aider à la constitution du dossier, et qu'il existe des outils financiers propres aux coopératives qui permettent d'aider les salariés à racheter leur entreprise. »

Rémi Roux, président de l'Union Régionale des Scop.

En Midi-Pyrénées, 1 quart des dirigeants de PME sont âgés de plus de 55 ans et prendront leur retraite d'ici 5 à 10 ans. Cela représente 24 000 dirigeants et 72 000 emplois.*

* INSEE – Février 2009 -

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=14457&page=six_pages/6p_n117/6pages_n117page2.htm

Transmettre en Scop ou en Scic : assurer la pérennité de l'activité et des emplois sur les territoires

Tout entrepreneur est un jour confronté à la transmission de son entreprise. À ceux dont l'une des priorités est de préserver l'activité ainsi que l'avenir des salariés, les Scop apportent une solution efficace et originale.

En effet, plus que tout autre repreneur ou investisseur extérieur, les salariés connaissent l'entreprise, ses clients, son métier, son fonctionnement, son territoire. Ils ont à cœur de pérenniser leur emploi. Les clients, banquiers et fournisseurs poursuivent leur collaboration sans rupture avec une équipe de direction qu'ils connaissent de longue date. Les élus locaux confortent le développement de leur bassin d'emploi avec une entreprise qui maintient son centre de production et de décision sur le territoire.

L'entreprise est valorisée selon les critères usuels dans le cadre d'une négociation entre le cédant et les salariés repreneurs. La transmission se fait par transformation directe en Scop. L'entreprise conserve ainsi son identité et son histoire. Le passage de témoin aux salariés s'opère dans la continuité. L'accompagnement du réseau des Scop tout au long du processus de transmission facilite la reprise par les salariés et la viabilité du projet.

À propos de...

L'URSCOP Midi-Pyrénées : Avec près de 160 entreprises coopératives, la région Midi-Pyrénées fait figure d'exemple à l'échelle du pays. L'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées fédère les SCOP (Sociétés Coopératives de Production) et les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) de la région. C'est un réseau d'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises en coopératives.

www.scopmidipyrenees.coop

**Renseignement complémentaire ou demande d'interview,
Contact Presse : Florence MILLET – 06 62 01 77 61 - florence@millet-rp.fr**